

Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, Mardi 23 octobre 2019

VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE Point de situation à 13h00

Le département de l'Hérault est en vigilance orange depuis hier matin, mardi 22 octobre 2019. Les cumuls de pluie depuis le début de l'évènement climatique ont été de 300 mm en 24 heures dont 150 mm depuis le début de la nuit.

Dès lundi après-midi des messages d'information et de vigilance ont été adressés aux communes et à la population.

Des moyens d'intervention ont par ailleurs été pré-positionnés hier sur l'ensemble du territoire départemental.

Ainsi, ce jour 650 sapeurs-pompiers, 2 hélicoptères, 8 unités de secours nautiques, 400 gendarmes et 400 policiers sont mobilisés pour assurer la protection des personnes et des biens.

Un COD (centre opérationnel départemental) a été activé à la préfecture de l'Hérault à Montpellier dès 5h30 du matin afin de coordonner les secours.

A cette heure, aucune victime n'est à déplorer.

Les sapeurs-pompiers ont réalisé plus de 250 interventions, 38 mises en sécurité de personnes dont 7 hélitreuillages. Les communes ont par ailleurs procédé à des mises à l'abri en application de leur plan communal de sauvegarde.

Depuis la mi-journée, et au cours de l'après-midi, les pluies concerneront majoritairement le Montpelliérain.

La préfecture de l'Hérault appelle au maintien de la plus grande vigilance dans les heures à venir et au respect des recommandations de la préfecture sur la conduite à tenir.

Tenez-vous informés sur l'évolution de la situation : <http://vigilance.meteofrance.com/>

Sur les comptes officiels : <https://twitter.com/Prefet34>

Infos routes : <http://geo.herault.fr/inforoute/index.html>

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



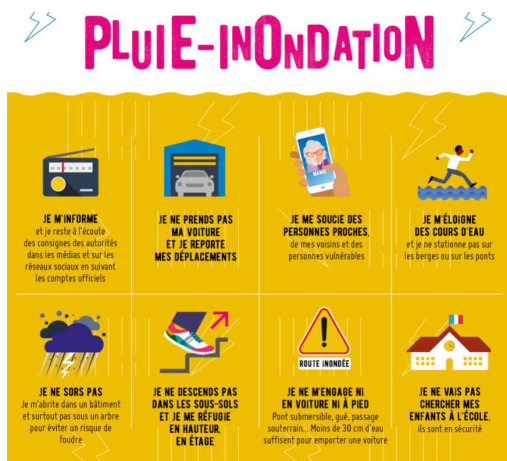
@Prefet34

PLUIE-INONDATION LES 8 BONS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses

Chaque année, les départements de l'arc méditerranéen, et notamment le département de l'Hérault, sont exposés à des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines : l'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures. Les épisodes de pluies méditerranéennes se produisent principalement à partir de la fin de l'été, de septembre à mi-décembre.

Les 8 bons comportements à adopter :

- Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels ;
- je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements ;
- Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables ;
- Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts ;
- Je ne sors pas, je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;
- Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage ;
- Je ne m'engage ni en voiture ni à pied : pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture ;
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité.



Des précautions à prendre en amont :

- Pouvoir rester chez soi 3 jours sans aide particulière avec des réserves adaptées à ses besoins ;
- Pour les personnes habitants en zone inondable importante : constituer un kit de sécurité en cas de nécessité d'évacuation.

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



@Prefet34

Comment composer son kit de sécurité ?

Placé dans un endroit facilement et rapidement accessible, le kit contient :

- Radio et lampe de poche avec piles de rechange ;
- Bougies, briquets ou allumettes ;
- Nourriture non périssable, eau potable ;
- Médicaments ;
- Lunettes de secours
- Vêtements chauds ;
- Double des clés ;
- Copie papiers d'identité ;
- Trousse de premiers secours ;
- Argent liquide ;
- Chargeur de téléphone portable ;
- Article pour bébé ;
- Nourriture pour animaux.



Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

